

# CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018 à 19 HEURES 30

**Présents :** M. LAPORTE Régis Maire, M. NEIRYNCK José, Mme PRUVOST Sonia, M. DEMEY Vincent, Mme VANSTEENKISTE Marine, M. FRANCKE Stéphane, Adjoint, M. DEROO Maurice, Mme DEQUIDT Brigitte, M. POILLON Jean-Claude, M. HAVET Pierre-André, Mme MEESEMAECKER Laurence, M. PICOTIN Gaëtan, Mme IOOS Ludivine, Mme VANHERSEL Valérie, Mme PESCH Julie, conseillers municipaux.

**Etaient excusés :** M. Fabien DUPON a donné pouvoir à M. Vincent DEMEY, Mme Hélène SECQ a donné pouvoir à M. Mme Ludivine IOOS.

**Etait absente :** Mme Claudie-Anne HULLAERT

**Secrétaire de séance :** Mme Brigitte DEQUIDT a été élue secrétaire.

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre, à dix-neuf heures trente

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 22 octobre 2018 n'appelle aucune remarque.

## ORDRE DU JOUR

### POINTS FINANCIERS

#### 1/ Demande de subvention D.E.T.R. (Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux) 2019 – Eglise Notre-Dame de l'Assomption – Restauration clos et couvert nef centrale et clocher

Régis LAPORTE, Maire, présente le projet de restauration du clos et couvert de la nef centrale et du clocher de l'église Notre-Dame de l'Assomption, suite logique après la première opération de restauration de la nef nord.

Une première estimation permet de connaître le coût de ces travaux : 652 773.33 € HT

Monsieur le Maire fait savoir que ces travaux sont subventionnables par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et que la commune peut prétendre pour cette catégorie d'opération éligible à un taux de 20 à 40 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte l'opération ci-dessus et en décide l'exécution
- sollicite auprès de Monsieur le Préfet du Nord une subvention au titre de la D.E.T.R.
- inscrira cette dépense au budget primitif de la commune 2019
- prévoit le financement par auto-financement, et obtention de subventions

#### 2/ Demande de subvention à la Région (Restauration du Patrimoine Rural Non Protégé) – Réfection de maçonnerie, de charpente et de couverture nef centrale et clocher - Eglise Notre-Dame de l'Assomption

Monsieur le Maire rappelle que la commune a reçu cette année une aide régionale en faveur des travaux de restauration de la couverture nef nord de l'église Notre-Dame de l'Assomption, travaux qui sont en cours de réalisation.

Mme Nathalie T'KINT, que le conseil municipal a missionné pour la rédaction du diagnostic global de l'édifice, a remis le bilan issu de nombreuses visites et inspections sur place. Son document se compose d'un état des lieux sur l'existant, d'un état sanitaire et d'un état projeté affinant le projet que la commune avait initialement dressé. M. le Maire propose de poursuivre la restauration de la toiture en sollicitant des aides financières pour la nef centrale et le clocher.

Le conseil municipal ouïe l'exposé de M. le Maire et :

- Adopte l'opération ci-dessus et en décide l'exécution
- Sollicite auprès de Monsieur le président de région la subvention au titre de la restauration du patrimoine rural non protégé
- Rappelle que la dépense sera inscrite au budget primitif de la commune en 2019.
- Prévoit le financement par auto-financement et obtention de subventions.

### **3/ Demande de subvention au Département du Nord (Aide Départementale aux Villes et Bourgs) – Réfection de maçonnerie, de charpente et de couverture nef centrale et clocher - Eglise Notre-Dame de l'Assomption**

Régis LAPORTE, Maire, rappelle le projet de réfection de la couverture ardoise de l'église Notre-Dame de l'Assomption – Nef Nord centrale et clocher, travaux qui s'avèrent nécessaires et doivent faire l'objet de la priorité des projets de la commune. Ce chantier ferait suite à la réfection de la nef Nord + croupe.

Une première estimation permet de connaître le coût de ces travaux : 652 773 € HT

Monsieur le Maire fait savoir que ces travaux sont subventionnables au titre de l'aide départementale aux villages et aux bourgs (ADVB) pour les communes de moins de 5 000 habitants, dossier à transmettre au Département du Nord. Pour les collectivités, le plafond de la subvention départementale est de 300 000 € maximum avec un taux allant de 30 à 50 % selon la richesse de la commune.

Le conseil municipal ouïe l'exposé de M. le Maire et :

- adopte l'opération ci-dessus et en décide l'exécution
- sollicite auprès de Monsieur le Président du conseil départemental du Nord la subvention au titre de l'aide départementale aux villages et aux bourgs (ADVB)
- rappelle que la dépense sera inscrite au budget primitif de la commune 2019
- prévoit le financement par autofinancement, et obtention de subventions.

### **4/ AIPI – Convention 2019 (Brigade verte)**

Madame la Présidente de l'A.I.P.I. soumet à Monsieur le Maire d'Herzeele la convention ayant pour objet la réalisation des travaux d'entretien des espaces verts et éventuellement des petits travaux d'entretien de voirie et de bâtiment pour la commune du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019. Les interventions se font selon un planning fixé en concertation avec la collectivité.

Le forfait journalier d'intervention est fixé à 250 €. La commune souhaite bénéficier de 67 jours de prestations pour l'année 2019, soit un coût total de 16 750 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le contenu de la convention 2019 et autorise M. le Maire à la signer.

### **5/ Subvention en faveur d'une ou deux associations communales versée par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année une subvention peut être sollicitée à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre par une association sportive ou culturelle à raison de 800 € par an par commune. Les 800 € peuvent être partagés entre deux associations au maximum. Il rappelle également que depuis quelques années c'est l'association Herzeele Infos qui en bénéficie, faisant ensuite usage de cette subvention pour la prise en charge d'animations lors de la fête des associations du mois de juin.

A l'unanimité (- 1 voix, Mme Valérie Vanhersel s'est abstenue, le conseil municipal reconduit l'octroi de cette subvention en faveur de Herzeele Infos qui en fera le même usage lors de la fête du 8 juin 2019.

### **6/ Acceptation d'un don**

M. le Maire communique au conseil municipal le dépôt d'un chèque par lequel la SCEA DES TROIS CHENES – Route de Winnezele à Herzeele a légué à la commune d'Herzeele, sans aucune charge, ni condition, la somme de 3 500.00 €.

Il invite l'assemblée à délibérer sur l'acceptation de ce legs.

Le conseil municipal,

Considérant que le legs dont il s'agit n'impose ni charges ni conditions à la commune,  
 Accepte le legs de 3 500.00 € fait à la commune d'Herzeele par la SCEA DES TROIS CHENES.

La somme sera inscrite au compte 7713 R de la comptabilité communale.

### **7/ Vente d'un tracteur et accessoires – Conclusion de l'étude des offres**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 46/2018 l'autorisant à mettre en vente un tracteur Renault dont il n'est plus fait usage au service technique. Des accessoires étant indissociables du tracteur, ils ont été mis en vente par la même occasion.

La vente a été ouverte au public par publication sur un journal d'annonces, par affichage en mairie et sur le panneau électronique d'informations. Elle a été close le 30 novembre 2018. M. le Maire et les adjoints ont étudié toutes les propositions et proposent au conseil municipal de retenir l'offre la plus élevée, à savoir 3 265 € rédigée par M. CROQUETTE Frédéric, domicilié à Herzeele.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et entérine la décision de retenir l'offre de M. CROQUETTE pour un montant de 3 265 €. Il autorise M. le Maire à procéder à toutes les formalités qui découlent de cette vente.

### **POINTS ADMINISTRATIFS**

#### **8/ Modification du tableau des effectifs – Création de deux postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>e</sup> classe**

Monsieur le Maire fait un rappel sur le tableau des emplois du personnel titulaire de la commune qui est actuellement composé de :

- Catégorie A : 1 attaché
- Catégorie C : 1 adjoint administratif
  - 1 adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe
  - 2 adjoints techniques principaux de 2<sup>e</sup> classe
  - 3 adjoints techniques
  - 2 adjoints d'animation

A l'unanimité (moins 1 voix, M. Vincent DEMEY ne prenant pas part au vote), le conseil municipal décide de créer deux emplois d'adjoint d'animation principal de 2<sup>e</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 par avancement de grade et de supprimer les deux postes d'adjoint d'animation à l'issue de la nomination dans le nouveau grade. Le tableau annuel d'avancement de grade devra recevoir l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

#### **9/ Avis sur demande d'affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique – Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles**

La régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles a sollicité son affiliation volontaire au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord.

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation.

Le conseil municipal, invité à se prononcer sur cette demande, émet un avis favorable à l'affiliation volontaire de la régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord.

### **POINTS DIVERS**

Rapport d'activité 2017 de la CCHF - Il reçoit l'avis favorable du conseil municipal.

Répartition du produit des amendes de police – La demande présentée au Département du Nord a reçu un avis défavorable. La question se pose donc de la réalisation des travaux par un financement communal ou de l'attente du dépôt d'un nouveau dossier. A l'unanimité, le conseil municipal opte pour un report de la réflexion et de la mise en place du dispositif « Piéto ». Stéphane FRANCKE, Adjoint à la voirie précise que les nouveaux points d'éclairage au niveau de l'école du Val d'Yser et à proximité de la supérette rue de Bambecke ont déjà amélioré la visibilité des piétons sur les passages protégés. De même les plots lumineux ancrés dans la chaussée au niveau des passages ont apporté une sécurité supplémentaire depuis leur fonctionnement.

La fibre numérique 5962 – Présentation du projet THD (Très Haut Débit) : L'étude est déjà bien avancée et tout le territoire de la commune devrait être équipé en 2020 plutôt qu'en 2021 comme initialement annoncé. Trois emplacements sont étudiés pour l'installation de l'armoire de répartition, et c'est le parking de la salle Intersociétés

qui reçoit l'avis le plus favorable.

La qualité de l'air intérieur dans les ERP – Les travaux de contrôle et de mise en place réglementaire et obligatoire du dispositif démarreront en début d'année 2019 pour la partie maternelle de l'école et le périscolaire.

Motion « refusons la présence des animaux sauvages dans les cirques » - La commune n'adhère pas à la motion.

## **RAPPORT DES COMMISSIONS**

Voirie (présenté par Stéphane FRANCKE, Adjoint à la voirie) :

7 kms de fossés ont été curés et l'opération est terminée. La rue d'Oudezeele et la réfection du plateau multisports de l'école sont également terminés. Pour 2019, sont envisagés la réfection de la rue du Briel et la mise en place d'un trottoir traversant rue de la Gare.

Stéphane FRANCKE demande qu'un courrier soit adressé aux personnes concernées par une servitude de passage sur leur terrain pour le leur rappeler. Il est essentiel que les engins qui doivent emprunter cette servitude puissent le faire pour qui puissent être réalisés les travaux de faucardage des cours d'eau. Les élus conviennent qu'il faut d'ailleurs se battre pour le maintien de ces travaux très importants pour éviter toute inondation.

Cette remarque devrait également figurer dans le PLUI, avec une notion de vigilance dans le respect des servitudes.

Commerce et patrimoine : Marine VANSTEENKISTE, Adjointe déléguée à ces missions, fait un compte rendu sur la Journée Nationale du Commerce de Proximité, organisé localement avec les commerçants du Zénith et qui a connu un beau succès dans le cadre de l'opération petit déjeuner le samedi 13 octobre. Un jeune Herzeelois, Renan Vermeersch, a obtenu le 5<sup>e</sup> prix au concours CCHF.

Concernant le réseau « Village patrimoine » Mme VANSTEENKISTE annonce que les villages vont s'associer en « fédération » dont la création est fixée lors d'une assemblée au Mont St Michel. Marine VANSTEENKISTE craint un éloignement des actions territoriales et déplore le coût que va engendrer cette fédération qui impactera le montant de l'adhésion au réseau.

Festivités : Vincent DEMEY, Adjoint aux fêtes, annonce la fête des associations et la brocante de la Gare le samedi 8 juin 2019, un tournoi de sixte organisé avec le Racing Club le dimanche 9 juin, en souvenir de Pierre Demey, jeune footballeur investi dans le club et décédé en début d'année. Les 8, 14 et 15 septembre seront l'occasion d'organiser la ducasse communale, la brocante de la place mais surtout le baptême des nouveaux géants issus de la création d'une association qui leur est réservée.

Vincent DEMEY a le plaisir d'annoncer que 1 200 € seront remis à la coopérative de l'école à l'issue du repas de Noël organisé par les associations locales.

Divers : M. le Maire annonce que des changements seront à nouveau opérés quant aux fournisseurs de gaz naturel à l'issue d'un nouveau marché de commande. ENGIE se substituera à Total. En matière d'énergie électrique, les compteurs bleu, vert et jaune seront attribués à EDF.

José NEIRYNCK, Adjoint aux travaux, fait un point sur les dernières réalisations : pose d'illuminations de fête. Une première fleur obtenue auprès de la Région au titre des villes et villages fleuris 2018. La tranche actuelle de travaux de couverture de l'église Notre-Dame de l'Assomption devrait être terminée en mars 2019. La tranche suivante devrait démarrer en septembre 2019, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées en début de séance. Les travaux d'assainissement de la rue de Winnezeele sont achevés.

Sonia PRUVOST, Adjointe déléguée à la jeunesse, rappelle que le Contrat Enfance Jeunesse est en cours d'élaboration par la CCHF pour les années 2018-2021. Localement, une étude est également en cours concernant les modifications d'horaires des ALSH à partir de l'été 2019. Il s'agirait d'étendre les horaires et de proposer une restauration collective tous les jours, de manière à répondre plus efficacement aux demandes des familles, souvent confrontées à un mode de garde. Des horaires plus réguliers, l'ouverture d'un péri-centre permettraient de résoudre certaines difficultés qui incitent de ce fait les familles à inscrire leurs enfants dans d'autres communes, ce qui est regrettable.

**La séance est levée à 21 h 00**